

ville de Juvignac

997 les Allées de l'Europe

34990 Juvignac

Tel : 04.67.10.42.42

Marché de travaux

**Avis d'appel public à la
concurrence**

Objet du marché

AMENAGEMENT DE 4 COURTS DE TENNIS ET DES ABORDS

Numéro de Marché : 16-07

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

ville de Juvignac

997 les Allées de l'Europe

34990 Juvignac

Téléphone : 04.67.10.42.42

Fax : 04.67.10.40.49

Adresse internet : <http://ville-juvignac.fr>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Travaux d'Aménagement de 4 courts de tennis et des abords pour le compte de la Ville de JUVIGNAC, dans le respect des normes et règlements en vigueur et dans le cadre de la loi n°93.1418 et de ses décrets.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché de travaux.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s) La présente consultation relève de la procédure adaptée, telle que définie à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics et aux articles 27, 32 et 59 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Type de marché de travaux

Lieu principal d'exécution :

Territoire communal : tennis club municipal (plan implantation et annexes)

Allotissement selon article 32 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015

Le marché comporte 3 lots décomposés comme suit :

Lot 1 –VRD/terrain tennis

Lot 2 – éclairage public

Lot 3 –espaces verts

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le délai d'exécution des travaux est de 12 (douze) semaines au total pour l'ensemble des lots.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Les candidats devront produire **dans une enveloppe unique comprenant trois sous chemises** les pièces suivantes, datées et signées par eux ainsi qu'une copie sur support numérique (CD-ROM ou clé USB) de leur offre (pièces de la candidature et pièces de l'offre):

A — Sous chemise 1 : Un dossier de candidature, comprenant (*articles 48 à 54 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics et articles 45, 47 à 50 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics — Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats*):

- Lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction des affaires juridiques ou équivalent)
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi — Direction des affaires juridiques ou équivalent)

- Tous les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières du candidat (certificats de capacité/ cartes professionnelles/ certification ISO/ références/ moyens humains et logistiques/ références bancaire etc...) ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter ; selon l'article 62 de l'ordonnance du 23/07/2015 du décret.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Qualifications ou références
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - a) qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir à un marché public (article 51 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics et articles 45, 47 à 50 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics).
 - b) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales l'année précédant le lancement de la consultation (ou l'ensemble des certificats et déclarations mentionnés à l'article 55 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics dûment visés par la personne habilitée pour engager l'entreprise)
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8222-1; L.8222-2, L.8222-3; L.8222-5; L.8251-1; L.5221-11; L.5221-8; L.8231-1; L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.
 - d) les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail (ces pièces seront à fournir tous les six mois jusqu'à la fin d'exécution du marché).

B - Sous chemise 2 : Un projet marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux:

- Les actes d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les bordereaux des Prix Unitaires (BPU)
- Le Détail Estimatif(DE)

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre en sus de l'annexe à l'acte d'engagement (Déclaration de sous-traitance : formulaire DC4 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction des affaires juridiques) et les mêmes pièces administratives demandées au titulaire.

- Tous les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant (certificats de capacité/ cartes professionnelles/ certification ISO/ références/ moyens humains et logistiques/ références bancaire etc...) ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le sous-traitant
- Une déclaration que le sous-traitant ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir à un marché public

C - Sous chemise 3 : Un mémoire justificatif et technique des dispositions que l'entrepreneur propose d'adopter pour l'exécution des travaux comprenant notamment :

- L'ensemble des informations figurant ci-après au § 5-1

Le mémoire justificatif et technique produit par l'entreprise est une pièce constitutive du marché.

Présentation de candidature sous forme de DUME : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations

demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : La présente consultation relève de la procédure adaptée, telle que définie à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics et aux articles 27 et 59 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

La valeur technique de l'offre	50 %
Le prix des prestations	50 %

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

Prix des prestations

2. valeur technique de l'offre à 50 %.

Prise en compte des sous critères décrits dans le R.C.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 16-07

La présente consultation est une consultation qui fait suite à « un sans suite ».

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/07/2016

*Date limite de réception des offres : **Vendredi 23/09/2016 à 12h00***

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est délivré sur demande par le pouvoir adjudicateur.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur. Les pièces sont disponibles sur le(s) support(s) suivant(s) : <https://www.marches-securises.fr>

Le téléchargement n'est pas l'unique moyen d'obtention du DCE.

Obtention des documents de consultation en dehors du profil d'acheteur : Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Adresse de retrait des dossiers sur demande :

Ville de Juvignac

Service des marchés publics

Adresse : 997 les Allées de l'Europe

34990 Juvignac

Tél : 0467104242

Poste : 4230

Mél : marchespublics@juvignac.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : budget primitif opération 157

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, il est souhaité que le mandataire dispose des qualifications relatives au domaine sportif.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 Montpellier

Tél: 04/67/54/81/00

Fax : 04/67/54/81/56

Mél: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service pour renseignements sur recours

Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

6 rue Pitot

34063 Montpellier

Tél: 04/67/54/81/00

Conditions de remise des PLIS (offre et candidature)

Pour les candidats transmettant leur pli par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant soit le vendredi 23 septembre 2016 à 12h.

Adresse de remise (contre récépissé) ou d'envoi par pli recommandé des offres :

Ville de Juvignac

Correspondant : service des marchés publics

Adresse : 997 les Allées de L'Europe

34990 Juvignac

Horaires d'ouvertures : 8 h30 – 12h et 13h30 - 17h30

Tél : 04.67.10.42.42

Poste : 04.67.10.42.30

Fax : 04.67.10.40.49

Adresse Internet profil acheteur : <https://marches-securises.fr>

Profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables (date de validité)

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif :

Ville de Juvignac

Adresse : 997 les Allées de L'Europe

34990 Juvignac

Tél : 04.67.10.42.42

Poste : 04.67.10.42.30

Fax : 04.67.10.40.49

Mél : marchespublics@juvignac.fr

Adresse Internet : <http://juvignac.fr>

Horaires d'ouvertures : 8 h30 - 12h et 13h30 - 17h30

- pour les renseignements d'ordre technique :

Franck DUNOYER – SERIA Ingénierie urbaine

Immeuble Le Corsuet

80 route des Gorges du Sierroz – BP 90836 –

73100 GRESY SUR AIX

Port 07 86 40 61 50 – 04 79 34 56 79